

<p align="center">Fiche de poste du chef d'équipe – adjoint au conservateur de la réserve naturelle nationale de l'Amana</p>

Intitulé du poste : Chef d'équipe - adjoint au conservateur - au sein de la réserve naturelle nationale de l'Amana

Définition du métier :

Le chef d'équipe est chargé de superviser l'équipe de gardes-techniciens de la réserve. Il assure un lien entre le terrain et l'administratif : c'est un gestionnaire technique polyvalent qui encadre une équipe technique et représente sa structure auprès d'acteurs locaux.

Placé sous l'autorité directe du Conservateur, le chef d'équipe est toutefois capable d'exercer son activité professionnelle avec une grande autonomie.

Nature des activités à exercer :

Il assure les fonctions d'animation et de gestion d'équipe et répartit le travail en son sein. Il établit les emplois du temps, coordonne et encadre les différentes missions propres à l'équipe de gardes-techniciens : surveillance du site, procédures administratives, réalisation de travaux d'entretien et de restauration, élaboration et application de protocoles scientifiques et pose d'outils scientifiques, accueil et information du public, etc. Il participe avec les gardes à toutes ces activités.

Il est amené, avec les gardes, à constater les infractions sur la réserve et à conduire des actions transversales avec d'autres gardes ou d'autres services de l'État (ONF, ONCFS, gendarmerie, etc.). Toutefois l'adjoint chef d'équipe sera en charge des actions de police de l'environnement suivant les orientations stratégiques déterminées par le conservateur.

Enfin, il organise les échanges et la réflexion collective, élabore les documents contribuant à rendre compte de l'activité de la réserve (comptes rendus d'activités, comptes rendus de réunions...) et est amené à développer et à nourrir le dialogue avec les acteurs de proximité et les utilisateurs (collectivités, riverains, associations, opérateurs touristiques, etc.).

Pour l'ensemble de ces missions, le chef d'équipe peut s'appuyer sur le secrétariat qui lui apporte un soutien administratif.

Savoir-faire et compétences :

- Coordination, contrôle et suivi du travail d'une équipe, réflexion prospective
- Organisation et planification du travail, hiérarchisation des priorités
- Prise de décision négociée, régulation de tensions et de conflits, évaluation des comportements
- Animation de réunion, argumentation, prise de parole en public
- Travail en réseau et en partenariat, négociation, écoute
- Recherche et hiérarchisation de l'information, analyse et synthèse de données et d'informations

- Bureautique (notamment SIG), rédaction
- Évaluation de la gravité d'une infraction, exercice de l'autorité, recadrage et rappel des règles
- Réalisation de mesures et collectes de données en suivant un protocole, observation en milieu naturel
- Maniement sécurisé et entretien de matériels et d'équipements techniques
- Contact avec un public varié, coopération avec les autres corps de police, pratique des milieux associatifs

Conditions d'accès et conditions générales :

Le chef d'équipe doit être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3, tel qu'un BTS GPN ou une licence professionnelle environnement, assorti d'une expérience professionnelle réussie dans le domaine de la gestion des espaces naturels et de la gestion d'équipe. Des connaissances généralistes en écologie sont indispensables. Une connaissance du contexte guyanais ou une expérience en milieu tropical est souhaitable.

Une grande souplesse de fonctionnement ainsi qu'une grande réactivité, sont des conditions indispensables pour répondre aux contraintes de travail et aux rythmes irréguliers. De bonnes aptitudes physiques sont nécessaires, ainsi que le permis B.

Salaire : Selon la grille de la fonction publique territoriale Cat. B au grade d'animateur

Pour information, l'équipe de la RN de l'Amana évolue en fonction des sources de financement mais est généralement constituée en plus du poste de chef d'équipe, d'un conservateur, d'un garde-technicien adjoint au chef d'équipe en charge de la police de l'environnement (assermenté et commissionné) et d'un second garde technicien (assermenté et commissionné), de deux gardes-techniciens en contrat aidé, d'une secrétaire comptable, d'un à deux agent d'accueil et d'un agent d'entretien.

Le Conservateur, J. CHEVALIER